



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018/JUIL/119	OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE « AQUALUDE » EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2018
Date du conseil municipal 02/07/2018	
Date de la convocation 25/06/2018	
Date de l'affichage 03/07/2018	

L'an deux mille dix-huit, le deux juillet à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 25 juin 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Pascal HUE, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Serge SAUSSIÈRE, Stéphanie SCHUT.

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET représentée par Sylvie GALLOCHER
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Virginie SALITRA
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Pascal HUE
- Karine JARRY représentée par Simone JEROME
- Michel VEUX représenté par Charles MURAT
- Danièle BOUDET représentée par Anne-Marie OLAS
- Sandrine NAGEL représentée par Michel BILLOUT
- Monique DEVILAINÉ représentée par Jean-Pierre GABARROU
- Catherine HEUZÉ-DEVIES représentée par Serge SAUSSIÈRE
- Pascal D'HOKER représenté par Stéphanie SCHUT

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Pascal HUE est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180705-JUIL-119-DE
Date de télétransmission : 05/07/2018
Date de réception préfecture : 05/07/2018

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU la délibération n°2018/AVR/059 du Conseil municipal en date du 9 avril 2018 approuvant le budget annexe du centre aquatique « Aqualude » pour l'année 2018,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits aussi bien en recettes qu'en dépenses de fonctionnement et d'investissement,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1 :

ADOpte la décision modificative n°1 des crédits de dépenses et de recettes tels qu'il ressort des tableaux ci annexés à la présente :

DECISION MODIFICATIVE N°1

Budget annexe centre aquatique 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Imputation	Motif	Montant
Chap 65	Autres charges de gestion courante	9 500,00 €
651	Redevances pour concession	9 500,00 €
Chap 023	Virement à la section d'investissement	6 000,00 €
	TOTAL Dépenses de fonctionnement	15 500,00 €

DECISION MODIFICATIVE N°1

Budget annexe centre aquatique 2018

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT RECETTES		
Imputation	Motif	Montant
Chap 75	Autres produits de gestion courante	15 500,00 €
7551	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	15 500,00 €
	TOTAL Recettes de fonctionnement	15 500,00 €

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180705-JUIL-119-DE
Date de télétransmission : 05/07/2018
Date de réception préfecture : 05/07/2018

DECISION MODIFICATIVE N°1

Budget annexe centre aquatique 2018

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES		
Imputation	Motif	Montant
Chap 21	Immobilisations corporelles	6 000,00 €
2183	Matériel informatique	6 000,00 €
	TOTAL Dépenses d'investissement	6 000,00 €

DECISION MODIFICATIVE N°1

Budget annexe centre aquatique 2018

RECETTES D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT RECETTES		
Imputation	Motif	Montant
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	6 000,00 €
	TOTAL Recettes d'investissement	6 000,00 €

ARTICLE 2 :

DIT que cette décision vient modifier le budget annexe du centre aquatique « Aqualude » de l'année 2018 en section de fonctionnement et d'investissement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 3 juillet 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180705-JUIL-119-DE
Date de télétransmission : 05/07/2018
Date de réception préfecture : 05/07/2018

